

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 30 JANVIER

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 18 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, LUTON, PICHOT, HENNEBERT, LEGER, TESTAULT

Absent et pouvoir : M BARBEAU

Secrétaire de séance : M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

REGROUPEMENT SCOLAIRE : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de réorganisation scolaire entre les Communes de Ver les Chartres, Corancez et Mignières.

Il explique les principes de bases de ce regroupement scolaire à savoir :

- 9 classes pendant minimum 3 ans (validé par l'Education Nationale) sur 2 sites :
 - 5 classes à Mignières,
 - 4 classes à Ver-lès-Chartres,
 - plus de classe à Corancez.

La répartition des niveaux par site est du ressort de l'Education Nationale.

Ce nouveau syndicat intègrera le scolaire, la garderie et la restauration.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'organisation du Transport, du personnel, des bâtiments, des finances, de la gouvernance et du siège.

Considérant que l'étude de réorganisation scolaire à l'échelle du SIVOM du Bois Gueslin avait été lancée par ce dernier.

Considérant que le Conseil Municipal est invité à adhérer à ce futur syndicat,

Après un large débat, des échanges fructueux et un avis personnel émis par chaque membre du Conseil, les membres du Conseil Municipal émettent à la majorité (10 pour et 4 contre) un avis favorable à l'adhésion à ce futur syndicat scolaire.

Considérant que les Maires des Communes de Corancez, Ver les Chartres et Mignières sont élus d'office dans le Syndicat Scolaire, il y a lieu d'élire, pour la Commune de Mignières, 4 représentants. Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Elit Mme Blondeau, Mme Christeaut, M Loride et M Luton en tant que délégués titulaires pour représenter la Commune auprès du Syndicat Scolaire.

AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET MOBILIER : Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le devis concernant l'aménagement de la salle polyvalente à savoir la mise en place d'une scène avec l'acquisition de sono et vidéoprojecteur pour un montant total de 14 220€ HT.

Monsieur le Maire porte également à la connaissance des membres du Conseil Municipal le devis concernant l'acquisition du mobilier, à savoir 12 tables rondes et 10 tables

rectangulaires avec chariots, 150 chaises avec séparation et chariots ainsi que 4 portants avec 25 cintres imperdables pour un montant total de 33 207€

Après débat, délibération et vote, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la réalisation de cet agencement et à l'acquisition du mobilier pré-cité.

ENGAGEMENT DE CREDITS : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant le mois de mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

SENTE CLOS DE L OUCHE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'aménagement du Clos de L'Ouche, une parcelle d'environ de 37 m² se retrouve enclavée. Des riverains se sont proposés d'acquérir cette dite parcelle au prix de 2.5€ /m².

Les frais notariés seront à la charge de la Commune de Mignières.

Après débat, délibération et vote les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cette vente avec la prise en charge des frais de notaire.

ECHANGE DE TERRES : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le but d'agrandir les ateliers il serait opportun d'acquérir un morceau de la parcelle ZB 172 disponible à la vente.

Le propriétaire de cette parcelle serait intéressé par un échange de terre, à savoir deux hectares de la parcelle de la YE 28 (terre cultivable) contre 350m² de la parcelle ZB 172 (terre à bâtir).

Après débat, délibération et vote les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité (M Loride ne prenant pas part au vote) un avis favorable à cet échange.

CREATION DE POSTE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au départ de Mme Benezit et à une réorganisation du service administratif, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 7 h/semaine non permanent à compter du 01 février 2019.

Considérant l'article 3 (1^o) de la loi n° 84-53 précitée qui prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs, les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote, à l'unanimité, décident la création de ce poste.

QUESTIONS DIVERSES :

ACQUISITION MOTOBINEUSE : Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le devis concernant l'acquisition d'une motobineuse

nécessaire à la création de massif. Après débat délibération et vote à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide d'acquérir une motobineuse pour un montant de 375 € HT.

CHARTRES AMENAGEMENT - DEMATERIALISATION : Pour simplifier leur fonctionnement, les entreprises publiques locales de l'agglomération de Chartres se sont engagées dans un projet de digitalisation de leurs instances avec l'utilisation d'une solution logicielle dédiée. Leur objectif est d'alléger le formalisme auquel elles se trouvent assujetties et faciliter la dématérialisation de l'envoi des convocations aux assemblées générales des actionnaires, il leur est nécessaires de recueillir préalablement le consentement écrit de ceux-ci. C'est pourquoi, conformément à l'article R.225-63 du code de commerce chaque entreprise publique locale qui adoptera la voie dématérialisée à l'organisation des assemblées générales devra préalablement soumettre aux actionnaires inscrits au nominatif une proposition écrite, en ce sens.

La convention proposée aux représentants de la commune de MIGNIERES est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de MIGNIERES après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires.

AUTORISE les représentants de la commune de MIGNIERES actionnaire de CHARTRES AMENAGEMENT SPL à signer ladite convention et tous les actes afférents.

La séance est levée à 23h30

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
51	30/01/2019	Regroupement Scolaire	05/02/2019	06/02/2019
52	30/01/2019	Aménagement Salle polyvalente	05/02/2019	06/02/2019
53	30/01/2019	Règlements et tarifs Salle polyvalente	05/02/2019	06/02/2019
54	30/01/2019	Engagement de crédits	05/02/2019	06/02/2019
55	30/01/2019	Sente Clos de L'Ouche	05/02/2019	06/02/2019
56	30/01/2019	Echange de Terres	05/02/2019	06/02/2019
57	30/01/2019	Création de poste	05/02/2019	06/02/2019
58	30/01/2019	Acquisition motobineuse	05/02/2019	06/02/2019
59	30/01/2019	Chartres Aménagement - Dématérialisation	05/02/2019	06/02/2019